



PROCES VERBAL
De la 19^{ème} réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DEHAUT-JURA SAINT-CLAUDE
15 juin 2022

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Anne-Christine Donze, Daniel Grenard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Gérard Duchêne, Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Lilian Cottet-Emard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Anne-Christine Donze

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 juin 2022, datée du 8 juin 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Daniel Grenard se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion de bureau du 4 mai 2022 est proposé à l'approbation, il est adopté à l'unanimité.

2. Communications officielles

3. Administration générale

4. Personnel

- 4.1. Conservatoire : Avenant N°1 A La Convention De Mise A Disposition De Personnel D'enseignement Musical – Commune De Lavans-Lès-Saint-Claude

La Communauté de Communes met à disposition de la commune de Lavans-lès-St-Claude, un assistant d'enseignement artistique, M. Jérôme CAPELLI, pour la direction de l'harmonie de l'Union Musicale de Lavans, sur son temps de travail. Il est nécessaire d'établir un avenant à la convention signée en 2020 qui modifie l'article 5 « conditions financières de la mise à disposition. Cette modification permettra de procéder au renouvellement tacite sur la durée du mandat. Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve l'avenant n°1 et autorise le Président à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5. Finances

5.1. La Maison Pour Tous : demande de garantie d'emprunt – 10 logements situés à Lavans-Lès-Saint-Claude

La Maison Pour Tous sollicite la collectivité pour la garantie d'un emprunt 270 650 € constitué de 2 lignes de prêt, destinés à financer la réhabilitation de l'immeuble de 10 logements L'Aubépine, 218, rue du Moralet à Lavans-Lès-Saint-Claude.

Cet emprunt a été contracté auprès du Groupe Caisse des Dépôts.

Il présente les conditions suivantes constituées de deux lignes d'affectations :

Montant du prêt	190 000 €	80 650 €
Caractéristiques	PAM Eco-prêt	PAM Complémentaire
Durée totale du prêt	25 ans	25 ans
Périodicité des échéances	Annuelles	Annuelles
Index	Livret A	Taux fixe
Marge fixe sur index	- 0,25 %	-
Taux d'intérêt	0,75 %	1,31 %
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité de rupture du taux fixe
Modalité de révision	DR	Sans Objet
Taux de progressivité des échéances	- 1 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de garantir cet emprunt au taux de 50 % pendant toute sa durée et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5.2. Animations du territoire : Mobil'rétro - demande de subvention

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Mobil'rétro et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6. Economie

6.1. Aide à l'immobilier d'entreprise : Jeantet Elastomère

L'entreprise Jeantet Elastomère a acheté les anciens locaux Loubsole en vue de les réhabiliter pour agrandir les locaux actuels. Un atelier outillages - moules mécaniques de production va être organisé permettant d'offrir des espaces indispensables dans le cadre de la croissance amorcée de la société Jeantet Elastomères ainsi qu'un laboratoire R&D matériaux caoutchouc, dédié à l'étude - formulation de matières dédiées aux projets clients et à l'inscription dans une dynamique d'innovation renforcée. L'objectif du projet est la relocalisation de pièces techniques existantes chez les donneurs d'ordre et la création de nouveaux produits portés par les nouveaux enjeux environnementaux.

Le montant des travaux est estimé à 260 000 €. La société sollicite la Communauté de Communes pour une aide au titre de l'Immobilier d'Entreprise.

La commission d'attribution réunie le 18 mai 2022 propose d'accorder une aide d'un montant de 25 000 €.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'accorder une AIE d'un montant de 25 000 € à la société Jeantet Elastomère au titre de l'investissement, rappelle que le versement de cette aide est conditionné à la réalisation de l'ensemble des investissements programmés, acte qu'une convention sera établie et permettra de régir les pièces nécessaires au versement de cette aide et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.2. Aide à l'Immobilier d'Entreprise : SCI chez Narcisse

Baptiste Perrin et Théo Vuillon ont récemment acquis une parcelle sur la ZA de Planchamp en vue d'y construire un bar restaurant. Le projet est né de la volonté de développer le lien social dans la région tout en promouvant l'agriculture et les différentes productions alimentaires locales. Ce bar restaurant aura pour mission de réunir les habitants de la zone du plateau et alentours, tout en promouvant une cuisine simple avec des produits locaux.

Le montant des travaux est estimé à 206 000 €.

La SCI n'est pas éligible à l'AIE en tant que telle, il s'agit donc d'une étude au cas par cas. La commission d'attribution réunie le 18 mai 2022 propose d'accorder une aide d'un montant de 25 000 €.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'accorder une AIE d'un montant de 25 000 € à la SCI chez Narcisse au titre de l'investissement, rappelle que le versement de cette aide est conditionné à la réalisation de l'ensemble des investissements programmés, acte qu'une convention sera établie et permettra de régir les pièces nécessaires au versement de cette aide et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.3. Aide à l'Immobilier d'Entreprise : UCH

L'entreprise UCH située à Villard Saint Sauveur souhaite procéder à l'extension de ses locaux en vue d'acquérir de nouveaux outils de production. L'acquisition de nouvelles machines dotées d'un système palettisation permettra d'éviter toutes manipulations de pièces en cours de fabrication et ainsi éviter tout choc potentiel des pièces. De ce fait, les pièces ne partiront plus au rebus, il n'y aura plus de perte matière.

Le montant des travaux est estimé à 2 000 000 €. La commission d'attribution réunie le 18 mai 2022 propose d'accorder une aide d'un montant de 25 000 €.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'accorder une AIE d'un montant de 25 000 € à l'entreprise UCH au titre de l'investissement, rappelle que le versement de cette aide est conditionné à la réalisation de l'ensemble des investissements programmés, acte qu'une convention sera établie et permettra de régir les pièces nécessaires au versement de cette aide et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

7. Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS.

7.1. Contrat de Centralité Rurales en Région (C2R)

La région Bourgogne Franche-Comté lance le programme Centralité Rurales en Région (C2R) dédié aux centralités rurales les plus fragiles. Il s'inscrit dans la continuité de l'appel à projet « revitalisation des bourgs-centres » et du programme « Petites Villes de Demain ». Grâce à des aides à l'investissement ce nouveau dispositif apporte une entrée rapide en phase opérationnelle. Saint-Claude, avec 127 autres communes, a été retenue dans ce programme mise en place jusqu'en 2026. Il se déroule de la manière suivante :

- **Signature d'une convention** entre la Région, la Communauté de Communes et la Commune.
- **Un accompagnement** individuel et collectif : Mise en réseau et accompagnement aux projets et au financement par la Région.

- **Un soutien financier** qui s'adapte à la maturité des démarches : **enveloppe de 500 000 €**. Soutien à hauteur de 50% maximum des dépenses d'investissement ou de fonctionnement éligibles pour chaque projet. La répartition de l'enveloppe s'effectue sur **2 thématiques** à minima.

Les projets concernent uniquement le cœur de ville de Saint-Claude. Il est possible de mutualiser la gouvernance de C2R avec Petites Villes de Demain. Ce programme devient par conséquent un dispositif de financement pour les actions Petites Villes de Demain

Les projets attendus concernent les sujets suivants : Ingénierie et concertation, animation innovante de centre-ville, aménagements d'espaces publics qualitatifs, création de logement dans les centres-villes, reconversion des friches, équipement de services à la population, commerces et activité en centre-ville...

La signature des conventions peut commencer à partir de juillet 2022 pour engager les premiers investissements en septembre 2022.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) confirme son engagement dans le programme Contrat de Centralité Rurales en Région et autorise le Président à signer la convention-cadre tripartite à venir ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

7.2. Etude pré-opérationnelle à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : notification du marché

En mai 2021, la Communauté de Communes Haut-Jura-Saint-Claude et la ville de Saint-Claude signaient la convention d'engagement pour intégrer le programme Petites Villes de Demain (PVD). Le programme se veut être un accélérateur de la transformation des petites villes en mettant à disposition de l'ingénierie et en permettant d'être identifié comme acteur privilégié lors de la recherche de financements.

La convention d'engagement au programme PVD prévoit la réalisation d'une étude concernant la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la ville de Saint-Claude. Une OPAH est une opération de service visant un accompagnement et des aides financières aux porteurs de projet pour la réhabilitation de logements.

Cette étude permet dans un premier temps d'analyser les enjeux du territoire sur le volet habitat (diagnostic) et de proposer un montage technique et financier pour le lancement d'une OPAH-RU sur Saint-Claude. Le marché propose une tranche optionnelle pour couvrir dans un second temps l'étude pré opérationnelle sur l'intégralité de la CCHJSC.

L'étude est financée à 75 % par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et la Banque des Territoires.

SOLIHA JURA SAONE-ET-LOIRE a répondu au marché : pour un montant de 69 450 € HT pour la tranche ferme et 16 700 € HT pour la tranche optionnelle.

La bonne note de 7,23 sur 10 obtenu par ce prestataire le place en bonne condition pour la réalisation du marché.

Vu l'avis de la CAO du 15 juin 2022, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de retenir SOLIHA JURA SAONE ET LOIRE pour un montant de 69 450 € HT pour la tranche ferme et 16 700 € HT pour la tranche optionnelle, soit un total de 86 150 € HT soit 103 380 € TTC et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

8. Environnement / SPANC

9. Patrimoine / Bâtiments

9.1 FCSC rugby : avenant n°5 de prolongation du bail de location 23, rue Carnot à St-Claude

Le FCSC Rugby est titulaire d'un bail de location pour les locaux sis 23 rue Carnot à SAINT-CLAUDE.

Le FCSC Rugby sollicite une prolongation de ce bail. Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise la prolongation de ce bail, compte tenu des travaux à intervenir, pour une durée de 3 mois du 01/07/2022 jusqu'au 30/09/2022 moyennant un loyer mensuel de 400 € et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10. Tourisme

10.1. Aventure jeu Saint-Claude : fixation du prix de vente

Par délibération n°15/10-1 du 19 janvier 2022, le bureau communautaire a validé la création d'un jeu touristique en famille à Saint-Claude. La création du futur Aventure-Jeu à Saint-Claude est en passe d'être finalisé.

Il convient de définir les prix de vente public et revendeur de celui-ci afin de pouvoir le commercialiser. Le coût de réédition du jeu est de 9,28 €/sac.

Un pack comprenant les deux sacs Aventure Jeu « Le Secret de la Roche bleue » à la Chapelle Saint-Romain et le futur Aventure Jeu à Saint-Claude pourrait être créé afin d'inciter les locaux et vacanciers à acheter 2 sacs Aventure Jeu à un prix attractif lors d'un achat simultané uniquement dans les offices de tourisme du territoire.

Il est proposé au bureau communautaire de valider les tarifs suivants :

Produit	Prix Public	Prix « socio-professionnels »
AVENTURE JEU Français – À St-Claude	15,00 €	13,00 €
AVENTURE JEU Anglais – À St-Claude	15,00 €	13,00 €
PACK 2 AVENTURE JEU – Français 1 "Le Secret de la Roche bleue" + 1 À St-Claude	25,00 €	Non proposé
PACK 2 AVENTURE JEU – Anglais 1 "Le Secret de la Roche bleue" + 1 À St-Claude	25,00 €	Non proposé

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les tarifs proposés ci-dessus et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10.2. Office de Tourisme : tarifs boutique

Vu la création de nouveaux produits vendus à la boutique de l'Office de tourisme et à la fin de la commercialisation de certains produits, il convient de redéfinir les produits et tarifs de la boutique de l'Office de Tourisme.

Il est proposé au bureau communautaire de valider les produits boutique et tarifs suivants :

Produit	Prix
AVENTURE JEU Anglais - "Le Secret de la Roche bleue"	15,00 €
AVENTURE JEU Français - "Le Secret de la Roche bleue"	15,00 €
AVENTURE JEU Anglais – À St-Claude	15,00 €
AVENTURE JEU Français – À St-Claude	15,00 €

PACK 2 AVENTURE JEU – Français 1 "Le Secret de la Roche bleue" + 1 À St-Claude	25,00€
PACK 2 AVENTURE JEU – Anglais 1 "Le Secret de la Roche bleue" + 1 À St-Claude	25,00€
C.CHAPAL - Carte Postale Pipe	2,00 €
C.CHAPAL - Carte Postale Rando	2,00 €
C.CHAPAL - Carte Postale Ski	2,00 €
CARTE AVANTAGES JEUNE	8,00 €
CARTE Haut-Jura Saint-Claude	6,00 €
CARTE IGN 3327ET - Morez/Les Rousses	13,40 €
CARTE IGN 3327OT - St-Claude/Vouglans	13,40 €
CARTE IGN 3328 OT - Crêt de la Neige	13,40 €
CARTE IGN GTJ	8,95 €
CARTE IGN Parc Naturel Régional	8,00 €
CARTE Le Jura à Vélo	6,00 €
CARTE POSTALE	2,00 €
CARTE POSTALE - FINA	2,00 €
CARTE POSTALE BOIS - CHAMOIS	2,50 €
CARTE POSTALE BOIS - FAON	2,50 €
CARTE POSTALE BOIS - HUSKY	2,50 €
CARTE POSTALE BOIS - LYNX	2,50 €
CARTE POSTALE BOIS - RENARD	2,50 €
CRAYON DE PAPIER - CHAMOIS	3,00 €
CRAYON DE PAPIER - HUSKY	3,00 €
CRAYON DE PAPIER - LYNX	3,00 €
JETON Borne Camping-Car	2,00 €
LIVRE Arbres Exceptionnels du Jura	34,00 €
LIVRE Lignes des Hironnelles	7,50 €
LIVRE Nicolas GASCARD – Wild Light Jura	35,00 €
MARQUE-PAGE - En Bois - HUSKY	4,00 €
MARQUE-PAGE - En Bois - LYNX	4,00 €
MONNAIE DE PARIS	2,00 €
MUG ÉTÉ - Cascade Hermine	8,00 €
MUG ÉTÉ - Cascade R-G	8,00 €
MUG ÉTÉ - Pont Hermine	8,00 €
MUG ÉTÉ - Pont R-G	8,00 €
MUG HIVER - Hermine	8,00 €
MUG HIVER - Rouge-Gorge	8,00 €
ŒIL DE MOUCHE	7,00 €
PELUCHE LYNX - 13 cm	10,00 €
PELUCHE LYNX - 20 cm	15,00 €
PHOTOCOPIE A3 Couleurs	1,00 €
PHOTOCOPIE A3 N&B	0,60 €
PHOTOCOPIE A4 Couleurs	0,50 €
PHOTOCOPIE A4 N&B	0,30 €
PORTE-CLÉS PELUCHE - CHAMOIS	6,00 €
PORTE-CLÉS PELUCHE - HUSKY	6,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Aigue-Marine	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Améthyste	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Diamant	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Émeraude	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Rose	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Rubis	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Saphir	9,00 €

PORTE-CLÉS PIERRE - Topaze	9,00 €
SAC EN TOILE - ÉTÉ	6,00 €
SAC EN TOILE - HIVER	6,00 €
TOPO - Échappée Jurassienne	14,90 €
TOPO - Escalade	25,00 €
TOPO - GTJ à pied	16,40 €
TOPO - GTJ Raquettes	10,00 €
TOPO - GTJ Ski de Fond	16,00 €
TOPO - Jura à Pied	15,40 €
TOPO - Le sentier des Patrimoines du Jura	14,30 €
TOPO - PNR à pied	15,40 €
TOPO - VTT Jura	19,95 €
TOPO CCHJSC - Randonnée Pédestre	6,00 €
TOPO CCHJSC - Raquettes	6,00 €
TOPO CCHJSC - Trail	6,00 €
VIGNETTE AUTOROUTE SUISSE	39,00 €

Pour permettre l'expédition de brochures ou produits, il est proposé au bureau communautaire de valider les tarifs suivants :

LETTRE SUIVIE - FRANCE	
Lettre suivie de 1g à 20g	1,50 €
Lettre suivie de 21g à 50g	2,00 €
Lettre suivie de 51g à 100g	3,00 €
Lettre suivie de 101g à 250g	4,50 €
Lettre suivie de 251g à 500g	6,00 €
Lettre suivie de 501g à 1kg	7,00 €
COLISSIMO - FRANCE	
Colissimo de 1g à 250g	5,00 €
Colissimo de 251g à 500g	6,50 €
Colissimo de 501g à 750g	7,40 €
Colissimo de 751g à 1 kg	8,00 €
Colissimo de 1,01kg à 2 kg	9,00 €
Colissimo de 2,01kg à 5 kg	14,00 €
Colissimo de 5,01kg à 10 kg	22,00 €

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les produits boutique et tarifs ci-dessus, donne délégation au Président par voie de décision pour créer, modifier ou supprimer les tarifs des produits boutique et expédition.

10.3. Office de Tourisme : partenariat revente produits boutique

Par la délibération n°9/10-9 du 23 juin 2021, le bureau communautaire a validé la mise à jour de la convention de partenariat pour la revente des produits issus de la boutique de l'office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude par des socio-professionnels et a également valide le prix de vente de ces produits aux socio-professionnels.

Depuis cette décision de nouveaux produits et activités sont commercialisés par le service de l'office de tourisme.

Il est proposé au bureau communautaire de valider le projet de convention en annexe et d'autoriser le Président à la signer cette convention.

Il est proposé au bureau communautaire de valider les produits et tarifs suivants :

Produits	Prix Public	Prix « socio-professionnel »
AVENTURE JEU Anglais "Le Secret de la Roche bleue"	15,00 €	13,00 €
AVENTURE JEU Français "Le Secret de la Roche bleue"	15,00 €	13,00 €
AVENTURE JEU Anglais <i>À St-Claude</i>	15,00 €	13,00 €
AVENTURE JEU Français <i>À St-Claude</i>	15,00 €	13,00 €
TOPO CCHJSC – Randonnées Pédestre	6,00 €	5,00 €
TOPO CCHJSC – Trail	6,00 €	5,00 €
TOPO CCHJSC – Raquettes	6,00 €	5,00 €
MUG été - Cascade Hermine	8,00 €	6,00 €
MUG été - Cascade Rouge-Gorge	8,00 €	6,00 €
MUG été - Pont Hermine	8,00 €	6,00 €
MUG été - Pont Rouge-Gorge	8,00 €	6,00 €
MUG Hiver - Hermine	8,00 €	6,00 €
MUG Hiver - Rouge-Gorge	8,00 €	6,00 €
SAC EN TOILE - été	6,00 €	4,50 €
SAC EN TOILE - Hiver	6,00 €	4,50 €

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention de partenariat pour la revente des produits boutique, valide les produits boutique et tarifs ci-dessus, donne délégation au Président par voie de décision pour créer, modifier ou supprimer les tarifs des produits boutique et expédition.

10.4. Office de Tourisme : tarifs adhésion partenaires 2023

Chaque année, l'Office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude édite un Guide du Partenariat et lance une campagne d'adhésion auprès des acteurs touristiques du territoire pour les inciter à devenir partenaires de l'Office de tourisme par le biais d'une adhésion annuelle et d'éventuelles options complémentaires à la carte.

Pour les acteurs touristiques, devenir partenaires de l'Office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude, c'est notamment :

- se faire connaître et augmenter leur visibilité
- rejoindre un réseau de professionnels du tourisme engagés pour le développement touristique de la destination Haut-Jura Saint-Claude
- prouver leur attachement et intérêt au devenir de leur territoire et participer à l'action collective de communication et de promotion de la destination.

Dans le cadre de ces partenariats, l'Office de tourisme propose pour 2023 un Pack Partenaire incluant une gamme complète de services ainsi que plusieurs options complémentaires à la carte, comme détaillés dans l'annexe 10.4.

1. Pack Partenaire 2023 : 70 € - 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

- Pour tous les partenaires, le Pack Partenaire 2023 inclut les services suivants :
 - **Adhésion annuelle** à l'Office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude

- **Annonce sur le site web de la destination www.saint-claude-haut-jura.com.** Présence dans la rubrique correspondant à la structure, affichage en **ordre aléatoire**.
 - Présence dans la **base de données régionale d'informations touristiques Décibelles Data** qui alimente les supports de communication des institutions touristiques régionales.
 - Présence des **brochures / flyers sur les présentoirs** en accès libre dans les 5 bureaux d'information touristique
 - Accès personnalisé à l'**extranet pro de Décibelles Data**.
 - **Accompagnement personnalisé** à l'utilisation de l'outil Décibelles Data
 - **Invitation aux événements** organisés par l'Office de tourisme.
 - Réception de la **Newsletter pro** de l'Office de tourisme.
 - **Mise à disposition des brochures touristiques** de la destination Haut-Jura Saint-Claude pour la structure.
 - Publication des événements et animations de la structure dans l'**agenda des animations** de l'Office de tourisme.
 - Accès aux **"Bons Plans" et tarifs préférentiels négociés** par l'Office de tourisme pour ses partenaires ainsi qu'aux produits de la boutique de l'Office de tourisme à **prix revendeurs**.
 - Accès à l'**espace pro** de l'Office de tourisme.
 - Accès aux **options à la carte réservées aux partenaires** de l'Office de tourisme.
 - **Promotion personnalisée** de la structure auprès des visiteurs.
- Pour les acteurs touristiques hors hébergeurs, le Pack Partenaire 2023 inclut en plus les services suivants :
 - Présence dans le **magazine touristique de destination** Haut-Jura Saint-Claude : **1/4 de page**, mise en page par notre service Communication.
 - Pour les hébergeurs touristiques, le Pack Partenaire 2023 inclut en plus les services suivants :
 - Présence dans la **liste des hébergements partenaires de l'Office de tourisme** : liste simple disponible en version numérique téléchargeable sur le site web de la destination et sur demande pour les visiteurs de l'Office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude. *Nouveauté en remplacement du Guide des hébergements non réédité en 2023.
 - **Promotion globale des hébergements** partenaires de l'Office de tourisme via une **campagne web** générique « hébergements » et une **page de publicité générique "hébergements" dans le magazine touristique de destination**. *Nouveauté en remplacement du Guide des hébergements non réédité en 2023.

2. Options à la carte 2023 :

En supplément du Pack Partenaire 2023 :

- **Option Coup de Boost** (pour les acteurs touristiques hors hébergeurs seulement) : **250 €**
 - Présence dans le **magazine touristique de destination** Haut-Jura Saint-Claude : **1/2 page** au lieu de 1/4 de page, mise en page par notre service Communication.
 - **Présence sur les écrans** des Bureaux d'information touristique de Saint-Claude, Lajoux et La Pesse, visuel créé par l'Office de tourisme.
 - **Annonce sur le site web** de la destination. Présence dans la rubrique correspondant à l'activité, **affichage en haut de page**.
- **Option Coup de Boost** (pour les hébergeurs seulement) : **250 €**
 - **Présence sur les écrans** des Bureaux d'information touristique de Saint-Claude, Lajoux et La Pesse, visuel créé par l'Office de tourisme.
 - **Annonce sur le site web** de la destination. Présence dans la rubrique correspondant à votre activité, **affichage en haut de page**.
 - **Encart sur les plans de destination** Haut-Jura Saint-Claude, visuel créé par l'Office de tourisme. Nombre de places limité à 32.

- **Option Privilège** (pour les acteurs touristiques hors hébergeurs seulement) : **600 €**
 - Présence dans le **magazine touristique de destination** Haut-Jura Saint-Claude : **1 page entière** au lieu de 1/4 de page, mise en page par notre service Communication.
 - **Présence sur les écrans** des Bureaux d'information touristique de Saint-Claude, Lajoux et La Pesse, visuel créé par l'Office de tourisme.
 - **Annonce sur le site web** de la destination. Présence dans la rubrique correspondant à l'activité, **affichage en sommet de page**.
 - **Encart sur les plans de destination** Haut-Jura Saint-Claude, visuel créé par l'Office de tourisme. Nombre de places limité à 32.
- **Option écrans dans les bureaux d'information touristique : 100 €**
 - Présence sur les écrans des Bureaux d'information touristique de Saint-Claude, Lajoux et La Pesse, visuel créé par l'Office de tourisme.
- **Option plan de destination : 100 €**
 - Encart sur les plans de destination Haut-Jura Saint-Claude, visuel créé par l'Office de tourisme. Nombre de places limité à 32.
- **Option gestion de fiche Décibelles Data : 90 €**
 - Délégation à l'Office de tourisme de la gestion des informations de la structure dans la base de données d'informations touristiques régionale Décibelles Data.
- **Option objet en vitrine : 30 € pour 3 mois**
 - Présentation d'une création ou d'un produit dans un Bureau d'information touristique au choix (Saint-Claude ou Lajoux) pendant 3 mois.
- **Option à la rencontre des visiteurs : 30 € pour une ½ journée**
 - Tenue d'un stand pour faire découvrir l'activité ou la structure pendant une 1/2 journée dans un Bureau d'information touristique au choix (Saint-Claude, La Pesse ou Lajoux).

3. Tarifs spéciaux :

- Tarif spécial pour les artisans de l'Atelier des Savoir-faire : Pack Partenaire 2023 à 30 €
- Offre bienvenue : pour toute création d'une nouvelle structure depuis le 1er/09/2022, le Pack Partenaire 2023 d'une valeur de 70 € est offert sur présentation de l'extrait kbis de l'année de création de la structure. Offre réservée aux prestataires du territoire Haut-Jura Saint-Claude, valable une seule fois.
- Offre spéciale : Pack Partenaire 2023 + Option privilège offerts aux structures suivantes : Musée des automates, Musée de l'Abbaye, Musée de la Pipe et du Diamant, Maison du peuple La Fraternelle, Atelier des Savoir-faire.
- Multi-activités : les partenaires qui adhèrent pour plusieurs activités d'une même structure bénéficient de -10% pour 2 packs, -15% pour 3 packs, -20% pour 4 packs, -25% pour 5 packs.

Les adhésions au pack partenaire 2023 en cours d'année sont possibles sans la présence dans les supports imprimés (magazine de destination, liste des hébergements). Le choix d'une option à la carte en cours d'année est possible sauf pour les options impliquant une présence sur un support imprimé.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les offres et conditions ci-dessus et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

11. Sports

11.1. Restructuration du stade Edouard Guillon : participation financière Jura Sud Foot

Suite aux travaux de restructuration au stade Edouard Guillon, il est nécessaire de résilier la convention en cours et de rebâtir notre partenariat à compter de la mise à disposition des locaux.

Aussi, une nouvelle convention est proposée. Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve les termes de la convention à intervenir entre les deux parties à compter du 15 juin 2022 avec un terme fixé au 15 juin 2026, fixe la participation annuelle de la collectivité à 12 500 € autorise le Président à la signer cette convention.

11.1.1 Restructuration du stade Edouard Guillon : convention avec Jura Sud Foot

Suite aux travaux de restructuration au stade Edouard Guillon, il est nécessaire de signer une convention définissant les modalités de mise à disposition par la collectivité du terrain et des équipements y attenants. Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve les termes de la convention à intervenir entre les deux parties à compter du 15 juin 2022 avec un terme fixé au 15 juin 2026 et autorise le Président à la signer cette convention.

11.2. Restructuration du stade Guillon : avenant n°2 du lot n°9 « Plomberie/Sanitaires » - entreprise Picard

L'entreprise Picard a transmis un avenant pour des travaux en moins concernant le chauffe-eau, miroir et tube PVC, ce qui engendre une moins-value de -1 516.96 € HT pour le lot n°9.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 20 786.41 € HT soit 24 943.69 € TTC.

Vu l'avis de la CAO du 15 juin 2022, le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cet avenant et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

11.3. Restructuration de la piscine du Martinet : attribution du marché de démolition - choix de l'entreprise

Une première phase de travaux de démolition est programmée à partir de début juillet.

Suite à la consultation pour la démolition du bâtiment existant, le 1^{er} étage va être arrasé. Sur une surface de 94m² environ, il est prévu un sciage propre pour la pose futur d'une terrasse pouvant supporter une charge de 500kg/m² conformément à la réglementation sur les terrasses accessibles.

Suite à la CAO du 15 juin 2022, le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de retenir SARL SERRAND TP pour un montant de 36 200 € HT SOIT 43 440 € TTC et autorise le Président à signer tous les documents permettant l'exécution de ces travaux.

Sur la partie RDC, de l'amiante a été détectée sur les coffrages des piliers qui supportent la terrasse au-dessus du snack et dans le plafond de l'usine de traitement de l'eau. Ces travaux seront effectués par la suite afin de démolir la partie Nord Est et Sud Est du bâtiment.

11.4. Restructuration de la piscine du martinet : attribution des travaux pour l'étude de sol

Suite à la consultation de la Semcoda pour l'étude de sol, Ain Géotechnique et B3G2 ont décliné la demande pour un surcroît de travail. Antémys Géotechnique, étant la seule entreprise disponible pour commencer les tests début juillet, a été retenu pour un montant de 36 781.50 € HT soit 44 137.80 € TTC.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de retenir ANTEMYS GEOTECHNIQUE pour un montant de 36 781.50 € HT soit 44 137.80 € TTC et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

12. Culture

12.1. Médiathèque : Kamishibaï - convention avec l'Association Saint-Michel-le-Haut

L'Association Saint-Michel-le-Haut de Saint-Claude a initié en 2021 un Atelier de Remobilisation socioprofessionnelle autour de la Couture et de la Création textile.

Les sept participantes et leur animatrice ont notamment travaillé à la réalisation d'un kamishibaï en couture, en reproduisant les planches de l'album « Les oiseaux de l'espoir » de Judith Loske. Le résultat de ce travail a été présenté à la médiathèque Le Dôme.

Un nouveau Kamishibaï sera réalisé en 2022, sur la base d'un album proposé par les bibliothécaires, « Feng », de Thierry Dedieu, pour lequel la Maison d'édition Picquier a donné son accord.

Un partenariat est établi avec la Médiathèque communautaire afin :

- d'acter le don du kamishibaï à venir au réseau de médiathèques, où il deviendra support d'animation pour les accueils de groupes.
- de valider la participation de la communauté de communes à l'achat de fournitures nécessaires, à hauteur de 200 €, mobilisés sur les actions du Contrat Territoire Lecture (C.T.L.) signé avec la DRAC Bourgogne-Franche-Comté
- de lister les interventions de chaque partie (sensibilisation des participantes de l'atelier aux ressources de la médiathèque, mise à disposition d'espaces...)
- de formaliser une communication visant à faire connaître l'Atelier de Remobilisation socioprofessionnelle autour de la Couture et de la Création textile aux usagers des médiathèques

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le partenariat avec l'association Saint-Michel-le-Haut avec une participation financière de la collectivité à hauteur de 200 € et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

12.2. Médiathèque : Cavalier Bayard – demande de subvention

Le Cavalier Bayard, club d'échecs de Saint-Claude et des alentours, fondé en 1974, est un club dynamique et impliqué dans la vie locale qui propose régulièrement des animations sur Saint-Claude et ses environs, ouvertes à tous (Tournoi Blitz à La Fraternelle, Forum des associations, Après-midi échecs à la Médiathèque (jeu et initiation), participation aux fêtes de quartiers, participation à la patinoire...).

Le Cavalier Bayard a sollicité la Communauté de communes pour l'acquisition d'un échiquier géant, mobilisé à l'occasion de ces événements. Actuellement, il sollicite du matériel prêté par l'échiquier lédonien, sans garantie de disponibilité.

Le coût d'un échiquier d'animation géant est de 1 210 €. Il est proposé de soutenir l'association dans l'achat de ce matériel à hauteur de 50%, en contrepartie d'interventions gratuites proposées dans les structures de la communauté de communes.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de soutenir l'association dans l'achat de ce matériel à hauteur de 50%, à savoir 600 € en contrepartie d'interventions gratuites proposées dans les structures de la communauté de communes, approuve la convention proposée et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

12.3. Médiathèque : Projection « Les équilibristes » - convention avec l'ADMD 39

L'association pour le Droit à Mourir dans la Dignité a sollicité l'usage de l'auditorium pour la projection du film documentaire de Perrine Michel, « Les équilibristes ».

Cette œuvre cinématographique met en scène un service de soins palliatifs, montre une médecine pleine d'humanisme et s'appuie sur l'expérience de la cinéaste qui accompagne elle aussi sa mère à travers la maladie.

La médiathèque communautaire a acquis le DVD, qui est désormais empruntable par ses usagers. Les droits de projection seront pris en charge par l'ADMD 39, à qui la collectivité adressera une facturation correspondant à la somme engagée auprès du diffuseur (158,25 €).

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention proposée, acte que la collectivité engagera les droits de diffusion d'un montant de 158.25 € qu'elle refacturera à l'Association ADMD et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

12.4. Musée de l'Abbaye : marché communication 2022/2024 – attribution des lots 1 et 2

Afin de prolonger le travail effectué depuis 4 ans avec une agence professionnelle de communication pour les besoins du Musée de l'Abbaye, un marché public courant sur 3 ans, du 1^{er} juillet 2022 au 1^{er} juillet 2025, a été publié. Il comprend 2 lots :

- **le lot 1** correspond au travail de graphisme et d'impression de l'ensemble des supports promotionnels des actions du musée (affiche, carton d'invitation, flyers, cartels, textes pour la scénographie des expositions, plan pour le public etc.)
- **le lot 2** correspond à la demande d'un plan média (affichages espaces Decaux, renfort autocaristes pour un apport de groupes en visite au musée, publicité sur les réseaux sociaux etc.)

Vu l'avis de la du 15 juin 2022 le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de retenir pour le lot 1 « Graphisme et impression » l'agence studio de création KREATURE pour un montant de 33 206.02 € HT soit 39 847.22 € TTC, décide de retenir pour le lot 2 « Plan média et location d'espaces » l'agence PERFORMANCE ADVISER » pour un montant de 40 000 € HT soit 48 000 € TTC et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

12.5. Musée de l'Abbaye : les défis de FFEA 2022

Le musée de l'Abbaye, en collaboration avec l'artiste Aline Morvan et le partenaire des Jardins partagés, souhaitent réaliser le projet, *Des mots doux pour la terre*, avec les habitants des quartiers prioritaires autour d'actions d'accompagnement innovantes en recourant à des pédagogies actives.

Le projet s'inscrit dans une conception qui s'adresse à un public jeune : entre 10 et 15 jeunes de 12 à 18 ans interrogeant leurs usages, leurs demandes, leurs compétences afin de co-produire un projet artistique.

L'idée est de leur donner des outils, des espaces d'expressions pour les placer en situation de création à partir du projet de l'artiste et du contexte des Jardins partagés.

Le choix de ce public jeune pour le projet *Des mots doux pour la terre*, est en lien avec le développement de leur identité d'adulte. C'est un temps positif et productif, où l'individu s'active à se construire à partir des supports multiples qu'il trouve dans son environnement.

La mixité est également une dimension importante à intégrer dans ce projet. La mixité sociale et culturelle est également au cœur de ce projet. L'intention est bien de mobiliser les jeunes, de susciter leur intérêt tout en les rendant responsable d'une démarche liée au patrimoine culturel et naturel.

En conséquence, le principe de leur participation est de créer un cadre dans lequel ils pourront évoluer et agir librement au sein d'une réflexion collective.

Des mots doux pour la terre aspire à déclencher des actions écologiques innovantes afin de les aider à devenir "des acteurs à part entière" de la société.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le projet proposé, sollicite une subvention auprès de la Fédération Française de l'Enseignement Artistique à hauteur de

1 000 € et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

12.6. Contrat Territorial de Développement Culturel et d'Education Artistique et Culturelle (CTDCEAC) : avenant à la mission de coordination – La Fraternelle

Durant le précédent contrat nous avons délégué l'ensemble de la coordination des actions culturelles à la Fraternelle. Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de renouveler le partenariat avec l'association à hauteur de 27 000 € pour 2022. Un nouveau contrat sous forme de CLEA sera signé en cours d'année. Il nous appartiendra de nous positionner à l'automne sur la participation financière de l'intercommunalité sur les missions de coordination.

13. Communication

14. Questions diverses et informations

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 21h.

Raphaël Perrin
Président



Daniel Grenard
Secrétaire



Fait à St-Claude, le 16 juin 2022